

**Mis en page par :**

Aurélie Baras

**Imprimé en :**

offset

**Couleurs :**

bleu, jaune,  
marron, blanc

**Format :**

vertical 36,85 x 48  
30 timbres à la feuille

**Valeur faciale :**

3,00 F



premier jour



Oblitération disponible  
sur place  
Timbre à date 32 mm  
"Premier Jour"

**Vente anticipée**

Le jeudi 10 décembre 1998 de 9 heures à 16 heures 30.  
Un bureau temporaire sera ouvert au Sénat, Salle Coty,  
accès par le Jardin du Luxembourg, Paris 6<sup>e</sup>.

**sans mention "Premier jour"**

**A DIJON (21)**

Le jeudi 10 décembre 1998 de 9 heures à 18 heures.  
Un bureau de poste temporaire sera ouvert dans la Salle  
Henry Berger du Conseil Général, rue Joseph Tissot, 21000 Dijon.

**A MANOSQUE (04)**

Le jeudi 10 décembre 1998 de 9 heures à 18 heures.  
Un bureau de poste temporaire sera ouvert à la Maison  
des Jeunes et de la Culture, Salle Jean Le Bleu à Manosque.

**Autres lieux de vente anticipée**

Le jeudi 10 décembre 1998 de 8 heures à 19 heures, à Paris  
Louvre R.P, 52 rue du Louvre, Paris 1<sup>er</sup> et à Paris Ségur,  
5 avenue de Saxe, Paris 7<sup>e</sup>.

Le jeudi 10 décembre 1998 de 10 heures à 18 heures,  
au Musée de La Poste, 34 boulevard de Vaugirard, Paris 15<sup>e</sup>.

*Ces bureaux seront munis d'une boîte aux lettres spéciale  
pour le dépôt des plis à oblitérer. Il ne sera pas possible  
d'obtenir l'oblitération "Premier Jour" sur place.*

# LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

## Déclaration Universelle des Droits de l'Homme 1948-1998



Vente anticipée le 10 décembre 1998  
à Paris

Vente générale dans tous les bureaux de poste  
le 11 décembre 1998



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Compositions graphiques d'Aurélie Baras  
d'après photos Editeur PhotoDisc (visages) -  
Editeur DigitalVision (sphère terrestre) -  
La Documentation française (Palais de Chaillot) -  
Franklin et Éléonore Roosevelt Institute (Portrait  
d'Éléonore Roosevelt) - Fonds personnel de la  
famille (Portrait de René Cassin)

Imprimés en offset

Formats verticaux 36,85 x 48

30 timbres à la feuille

## *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme 1948-1998*

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Assemblée générale de la nouvelle organisation des Nations unies, réunie au palais de Chaillot à Paris, adoptait le 10 décembre 1948 la Déclaration universelle des droits de l'homme, texte de trente articles présenté comme "l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations".

Un grand juriste français, René Cassin, futur prix Nobel de la paix, a joué un rôle déterminant dans la rédaction de ce texte majeur qui proclame, dans son préambule, que "la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde".

Cinquante ans après, les garanties juridiques des droits de l'homme ont fait des progrès sensibles. Les conventions internationales se sont multipliées. Les droits des femmes et des enfants ont été renforcés. L'effondrement du régime de l'apartheid en Afrique du Sud, la fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin constituent autant de victoires des droits de l'homme. Néanmoins, beaucoup reste à faire. Il n'est pas de dignité possible là où règnent la dictature, l'intolérance, l'extrême pauvreté, l'analphabétisme, le défaut de soin médical ou l'absence de protection sociale.

Le respect des droits de l'homme est un défi majeur pour le siècle à venir.

C'est pourquoi la France a souhaité commémorer avec un éclat particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Mise en page d'Aurélie Baras

Photos : Fonds personnel de la famille de René Cassin.

© Franklin et Eléonore Roosevelt.

Ph. Verney © Documentation française.

© Photodisc, Inc.

© Digital Vision.

Imprimés en offset



## Déclaration Universelle des Droits de l'Homme 1948-1998

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Assemblée générale de la nouvelle organisation des Nations Unies, réunie au palais de Chaillot à Paris, adoptait le 10 décembre 1948 la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, texte de trente articles présenté comme "l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations".

Un grand juriste français, René Cassin, futur prix Nobel de la paix, a joué un rôle déterminant dans la rédaction de ce texte majeur qui proclame, dans son préambule, que "la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde".

Cinquante ans après, les garanties juridiques des Droits de l'homme ont fait des progrès sensibles. Les conventions internationales se sont multipliées. Les droits des femmes et des enfants ont été renforcés. L'effondrement du régime de l'apartheid en Afrique du Sud, la fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin constituent autant de victoires des Droits de l'homme. Néanmoins, beaucoup reste à faire. Il n'est pas de dignité possible là où régissent la dictature, l'intolé-

rance, l'extrême pauvreté, l'analphabétisme, le défaut de soin médical ou l'absence de protection sociale.

Le respect des Droits de l'homme est un défi majeur pour le siècle à venir.

C'est pourquoi la France a souhaité commémorer avec un éclat particulier la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.